



Fiche sensibilisation des particuliers

Site de DECINES



Respecter le plan de circulation, la limitation de vitesse ainsi que les panneaux

Ne jamais passer derrière un engin (angles morts)

Les enfants et les animaux doivent rester obligatoirement dans le véhicule



Port du gilet haute visibilité obligatoire (prêt en bascule possible)



PROTOCOLE SECURITE ET PLAN DE CIRCULATION PLATEFORME DE VALORISATION GENAY PERMAT 04.78.91.29.29



ATTENTION PRIORITE AUX ENGIN

20

Equipements de Protection Individuels obligatoires sur le site

Arrêt obligatoire

Respecter le plan de circulation, la signalisation et les consignes de sécurité

Ouverture du site
Du lundi au jeudi
7h - 12h et 13h - 18h30
Le vendredi
7h - 12h et 13h - 18h

Le protocole sécurité du site est disponible en format et en scanant le QR code ci-dessous



DECHARGEMENT

Ne pas dépasser les capacités des bennes (voir à l'entrée du site les consignes de sécurité)

Respecter les consignes de sécurité inscrites sur le panneau à l'entrée de la zone de vidage

Interdiction de vider en même temps qu'un autre camion sans que le camion soit prêt

Interdiction de circuler avec la benne levée

CHARGEMENT

Restez dans votre cabine durant l'opération de chargement

Respecter les consignes de sécurité présente dans

La surcharge est interdite, nos équipes veille à cela. Cependant, en cas de surcharge constatée, vous devrez vider votre chargement.

Si votre camion est équipé, nous devons faciliter votre chargement pour :

- ✓ Lancer les bennes de chute de matériaux sur le site prévues
- ✓ Lancer les bennes de palettes
- ✓ Appliquer les bennes prévues de l'épandeur

SECURITE

Chargement / déchargement

Consignes de sécurité pour les opérations de chargement :

- Durant l'opération de chargement, il est interdit de sortir de son véhicule. Le conducteur du chargeur pourra stopper ou annuler son chargement le cas échéant.
- Toute surcharge est interdite (l'agent de bascule veillera à son respect)
- En cas de surcharge, vous devrez aller vider une partie de votre chargement
- Le chargement d'une remorque par un chargeur sera possible en fonction de l'appréciation du conducteur du chargeur (état de la remorque, capacité)
- Si le chargeur décide de ne pas charger votre remorque, vous pouvez utiliser la pelle mise à votre disposition

Consignes de sécurité pour les opérations de déchargement :

- Lors du vidage, se tenir impérativement à 2 mètres au minimum en retrait du bord de la verse. Pour cela, un cordon de déblais est laissé systématiquement comme butée de sécurité
- L'accès à la zone déblais est réservé à un seul camion. L'accès à la zone bétons / enrobés est réservé pour 2 camions maximum.
- Interdiction de vider en même temps qu'un autre véhicule. Pour cela, une zone d'attente est présente pour le vidage des bétons / enrobés. Un panneau rappelant les consignes de vidage ainsi que les emplacements pour chaque camion sera mis en place au niveau de la rampe d'accès.
- **Priorité aux camions descendant des zones de vidage**
- Interdiction de racler les bennes après déchargement (risque d'écrasement / encastrement par la porte battante)